

21/09 – 31 janvier 2017

## Subventions aux associations: avances 2017

### Le rapporteur,

⇒ propose que le versement d'un acompte aux associations susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie, soit accordé.

⇒ précise que ce montant, qui sera déduit de la subvention attribuée au titre de l'année 2017, ne préjuge en rien des décisions qui pourront être prises ultérieurement.

⇒ propose le versement d'une avance sur subventions pour ces associations :

- COP : 43 000 €
- MJC : 115 000 €
- PACE KONNA : 1 500 €
- PACE EN COURANT : 3 500 €

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

**Considérant** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2017 de la commune ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Vie Associative » du 11 janvier 2017 ;

### le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE :**

le versement d'une avance sur subventions pour ces associations :

- COP : 43 000 €
- MJC : 115 000 €
- PACE KONNA : 1 500 €
- PACE EN COURANT : 3 500 €

#### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,  
Paul Kerdraon.